

2020-08-05
2019-7135

Munger Vinaigre horticole HC Herbicide liquide

Prêt à utiliser

Pour la suppression non sélective de la végétation dans le jardin et autour des arbres et arbustes établis, des trottoirs, des voies d'accès et des patios. Ne laisse aucun résidu nocif dans le sol.

DOMESTIQUE

PRINCIPE ACTIF : Acide acétique 10 %

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOL. 30611 L.P.A.

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU
AVERTISSEMENT : CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : 250 mL à 6 L

Munger Lawnscape Distribution
4231, 4^e Concession,
RR 4 Harrow (ON) N0R 1G0
519-738-2571
<http://www.jmunger@mnsi.net>

MODE D'EMPLOI

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer le produit par temps ensoleillé et chaud sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur. Une dilution ou un mélange n'est pas requis.

Pour la plupart des traitements, utiliser une pulvérisation grossière pour ne mouiller que le feuillage non voulu. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir de meilleurs résultats.

Pour supprimer les parties aériennes du pissenlit et du plantain dans la pelouse, utiliser des gouttelettes de grosseur grossière et diriger la pulvérisation uniquement sur les mauvaises herbes. Tenir le contenant près des mauvaises herbes. Contrôler la répartition de la vaporisation de sorte que seul le centre de la mauvaise herbe est touché. Le gazon touché par le produit sera brûlé, mais une repousse se produira.

Les mauvaises herbes matures, dormantes ou tenaces à cause d'un stress lié à l'humidité ont tendance à résister à un traitement herbicide. Un traitement supplémentaire des grandes mauvaises herbes et des repousses de mauvaises herbes vivaces peut s'avérer nécessaire.

Seule la végétation qui entre en contact avec le produit sera supprimée.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS pénétrer dans les sites traités ni autoriser qu'on y pénètre tant que celles-ci ne sont pas sèches

PRÊT À UTILISER, ACTION RAPIDE :

Il s'agit d'un produit à action rapide pour la suppression non sélective de la végétation et un traitement localisé de mauvaises herbes individuelles. Des effets visibles se manifestent après le traitement, et les mauvaises herbes sensibles en pleine croissance sont supprimées en 1 à 2 jours. Ne laisse aucun résidu nocif dans le sol.

Munger Vinaigre horticole HC est recommandé pour la suppression des plantes non voulues dans le jardin et autour de celui-ci, sur les patios, les trottoirs et les voies d'accès, sous les clôtures et autour des arbres et arbustes établis. Utiliser le produit sur les bordures le long des voies d'accès et des trottoirs, et pour supprimer les mauvaises herbes dans le gravier et le paillis.

Un traitement au Munger Vinaigre horticole HC assure un brûlage rapide et une suppression des mauvaises herbes annuelles suivantes : petite herbe à poux, stellaire moyenne, luzerne lupuline et chénopode blanc, et une suppression des parties aériennes des mauvaises herbes vivaces suivantes : pissenlit, plantain (à feuilles larges et étroites), carotte sauvage et chiendent.

ATTENTION. Éviter tout contact avec les plantes utiles. La végétation qui entre en contact avec la pulvérisation hors cible ou la dérive sera endommagée.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux. Éviter TOUT contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver immédiatement après l'utilisation. Éviter tout contact avec les plantes utiles. La végétation qui entre en contact avec la pulvérisation hors cible ou la dérive sera endommagée. Éviter d'appliquer le produit sur des métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain ou le fer et sur des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin pour ne pas tacher, barioler ou marquer les surfaces métalliques finies. **PORTER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ OU UN ÉCRAN FACIAL** lors du chargement et de l'application. Éviter de pulvériser le produit par temps venteux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

NE PAS pénétrer ni permettre à des personnes de pénétrer dans la zone de traitement tant que le produit n'est pas sec.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer avec des produits destinés à la consommation humaine ou animale. Craint le gel. Conserver le produit dans le contenant d'origine hors de la portée des enfants lors de l'entreposage.

ÉLIMINATION

NE PAS réutiliser les contenants vides. Les jeter dans les ordures ménagères. Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des sites d'élimination de déchets dangereux désignés à cette fin par la province ou la municipalité;

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.